

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Abstentions : 0

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

N°2026-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-six, le jeudi 05 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 février deux mille vingt-six.

Présents : Christophe Gérrouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Joël Vilard, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Christian Proville, Emeline Giambelluco, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Pierre Varachaud pouvoir à Chantal Chabot, Richard Simonneau pouvoir à Christophe Gérrouard, Thierry Dauchart pouvoir à Jean-Pierre Pataud, Chantal Robin pouvoir à Joël Vilard, Philippe Lalay pouvoir à Josiane Lefort, André Soury pouvoir à Bruno Grancoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Christian Vignerie

Objet : Adoption du Budget Primitif Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2026.

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions des articles L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et 1639A du Code Général des Impôts, les collectivités locales ont jusqu'au 15 avril (hors année de renouvellement des différents conseils, et hors année 2020 tout à fait exceptionnelle) pour voter leurs budgets et leurs taux d'imposition de l'année en cours.

Le projet de Budget Primitif qui est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire a été bâti en tenant compte des divers documents à caractère budgétaire intervenus depuis le début de l'exercice.

Il est ainsi tenu compte :

- Du maintien de la redevance fixé par délibération n°2025-58 en date du 18 décembre 2025

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Annexe « Ordures Ménagères » exercice 2026 qui s'équilibre à 2 189 592,46 € en section de fonctionnement et à 161 696,10 € en section d'investissement, en votant ce document par chapitre, et en procédant à un vote globalisé section par section (en distinguant cependant les recettes des dépenses).

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD